



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Adaptation au changement climatique

Question au Gouvernement n° 1715

Texte de la question

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mme la présidente . La parole est à M. Mickaël Cosson.

M. Mickaël Cosson . Mes premières pensées vont à nos concitoyens, à ceux qui travaillent et aux personnes les plus vulnérables, qui subissent de plein fouet l'intensité de la canicule. Cet épisode extrême nous rappelle que l'adaptation au changement climatique doit être au centre de nos priorités. Dans nos territoires, le constat est sans appel : les écoles, les hôpitaux, les Ehpad, les logements et les espaces publics sont souvent inadaptés aux vagues de chaleur récurrentes.

M. Benjamin Lucas-Lundy . Qui gouverne depuis dix ans ?

M. Thibault Bazin . Le PS !

M. Mickaël Cosson . Peut-être notre territoire tempéré nous a-t-il moins habitués que les habitants d'autres régions du monde à traiter ces questions. Face aux grands épisodes de chaleur et à la multiplication des événements naturels extrêmes – tempêtes, sécheresses, inondations, incendies – nous devons renforcer notre résilience. C'était le sens du plan national d'adaptation au changement climatique visant à adapter la France à une augmentation des températures moyennes de 4 degrés, que le gouvernement prépare depuis 2023 et a publié en 2025. Il est temps de cesser de chercher des boucs émissaires ! (*M. Benjamin Lucas-Lundy s'exclame.*)

S'adapter ne signifie pas renoncer à réduire nos émissions : ces deux orientations sont complémentaires. Plutôt que de chercher de fausses solutions miracles, planifions et anticipons. Nous devons bâtir collectivement un grand plan A pour l'adaptation qui associe les experts, l'État et l'ensemble des communes, des départements et des régions, eux aussi parties prenantes et décisionnaires.

Au-delà des postures, et à l'image des mesures prises en faveur de l'accessibilité grâce à l'agenda d'accessibilité programmée, nous devons mettre à profit le nouveau mandat municipal pour rendre résilients les bâtiments publics et les espaces urbains, afin qu'ils demeurent ouverts quelle que soit la température extérieure. Pour protéger les quartiers populaires, qui sont les plus exposés, notre réponse doit être globale et inclusive.

Où en est l'application du plan national d'adaptation au changement climatique ? Est-il encore à jour ? Quelle coordination pourrions-nous construire avec les collectivités locales pour développer une culture de la résilience tout au long de l'exercice municipal qui vient de commencer ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Mme Monique Barbut, *ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature* . Vous avez raison : en matière de lutte contre le dérèglement climatique et plus spécifiquement contre les vagues de chaleur, il n'y a pas une formule qui fonctionne, mais un certain nombre d'actions à mener. Il faudra en effet en passer par un plan massif, car d'ici 2050, le nombre de jours annuels de vagues de chaleur pourrait être multiplié par cinq par rapport à la situation présente.

Pour l'heure, il convient de gérer l'urgence à laquelle font face les hôpitaux, les écoles ou encore les Ehpad. Dans le même temps, il est clair que nous devons consacrer tous nos efforts au développement de politiques d'adaptation publiques et de celles que nous demanderons au secteur privé d'appliquer.

Il y a une semaine, M. Jeanbrun et moi-même avons présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan national d'adaptation au changement climatique : 85 % des mesures qu'il contient sont en voie d'application. Par ailleurs, le code de l'environnement...

M. Benjamin Lucas-Lundy . Ils veulent le détruire, le code de l'environnement !

Mme Monique Barbut, *ministre*prévoit une trajectoire dans laquelle tous les investissements publics devront s'inscrire à partir de maintenant. Ainsi, il conviendra de fabriquer des rails de chemin de fer susceptibles de résister à des températures moyennes qui auront augmenté de 4 degrés à l'horizon 2100 ou encore de construire des logements suivant des modalités que nous n'avions pas prévues. Tout cela doit se faire, tout cela prendra du temps.

M. Benjamin Lucas-Lundy . Franchement, on se moque du monde !

Mme Monique Barbut, *ministre* . Vous évoquez enfin un point très important : l'adaptation est certes une politique nationale, mais elle ne peut s'appliquer qu'à l'échelon territorial. Nous ne ferons pas en montagne la même chose que sur le littoral.

M. Benjamin Lucas-Lundy . C'est une blague !

Mme Monique Barbut, *ministre* . De ce fait, nous devons travailler avec l'ensemble des élus locaux en faisant usage des outils qui sont à leur main, et de ceux que nous mettrons à leur disposition.

Données clés

Auteur : [M. Mickaël Cosson](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1715

Rubrique : Climat

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 juin 2026